

FICHE ACTION 5 : RENFORCER L'ACCES AU PATRIMOINE, A LA CULTURE, AUX LOISIRS

Objectif prioritaire 3	RENFORCER LA COHESION DES TERRITOIRES ET L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, AMENAGER, REVITALISER, ANIMER LES ESPACES.	
Fonds et montant	LEADER 2023-27	Montant prévisionnel : 600 000 €
Version consolidée	1 ^{er} janvier 2023	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie.</p> <p>A l'échelle des programmes, il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi). Des indicateurs de performance supplémentaires pourront être intégrés suite aux modifications du Plan Stratégique National.</p> <p>A l'échelle de la stratégie du GAL : nombre et montants des projets</p> <p>Les effets attendus de cette fiche action sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un accès élargi au plus grand nombre au patrimoine sous toutes ses formes (culturel, historique, bâti, immatériel...) grâce à une meilleure visibilité (plus de proximité géographique, des formes nouvelles, une labellisation ...) 2. un enrichissement et/ou une modernisation de l'offre (sur l'année, nouveaux lieux, nouvelles pratiques, amélioration de l'offre existante ...) 3. une meilleure connaissance des sites patrimoniaux, une sensibilisation et réappropriation du cadre patrimonial par les habitants, une transmission des savoirs 4. une préservation du patrimoine, une réhabilitation de nouveaux sites (création et aménagement de nouveaux espaces de découverte des milieux, de nouveaux bâtiments ...) 5. l'animation de réseaux de découverte et de préservation (partenariat renforcé, etc.) 6. des produits et services respectueux des démarches environnementales 7. un soutien au développement des liens sociaux. 	
Indicateur(s) de résultat associé(s)		
Descriptif synthétique contenu objectifs prioritaires lien avec stratégie	<p>Le patrimoine culturel, paysager et/ou historique de la Haute Saintonge est un élément important du développement local. Le maintien du tissu socio-économique et le développement des capacités d'accueil nécessitent une offre enrichie et un effort d'innovation pour répondre aux besoins de culture, de loisirs, bien-être, de lien social, etc. Les personnes ont besoin de trouver un ensemble de services à savoir notamment l'accès à la culture, à internet facilement, des occupations pour les enfants ou pour eux-mêmes, y compris en hors-saison. D'autant plus que l'allongement du temps de loisirs et de la durée de vie (silver économie) multiplie les courts-séjours y compris de proximité. L'offre culturelle et de loisirs apparaît aujourd'hui comme un des arguments pour les ménages dans la définition de la qualité du cadre de vie et l'attractivité des territoires. Conscient des enjeux en termes d'attractivité résidentielle, de création de lien social et de passerelles avec l'offre touristique, le territoire est engagé dans une politique de préservation et valorisation du patrimoine, d'accès à la culture, aux activités sportives, de loisirs et bien-être pour tous.</p> <p>Il s'agit de susciter des projets destinés à créer ou améliorer une offre de services répondant aux besoins des populations (culture, loisirs, bien-être, etc.).</p> <p>Les projets devront donc permettre :</p>	



	<ul style="list-style-type: none">• un accès du plus grand nombre à la culture, aux activités artistiques, de loisirs sur tout le territoire pour favoriser le développement et l'intégration des individus• une innovation dans l'offre et une modernisation des services, en respectant l'environnement et les démarches énergétiques• une adaptation de l'offre aux différents publics (seniors, familles, jeunes, actifs ...)• une préservation et valorisation du patrimoine, des paysages, des sites remarquables• une meilleure connaissance et diffusion des informations relatives à la richesse patrimoniale, historique ou naturelle de la Haute Saintonge• une meilleure accessibilité et sensibilisation du public aux enjeux patrimoniaux et culturels. <p>Il est indispensable de poursuivre le développement culturel et patrimonial déjà mené (chantiers de fouilles archéologiques, sentiers pédagogiques, pôle naturel, etc.) pour améliorer la connaissance, l'éducation à l'environnement et à l'histoire. L'objectif est de faciliter la lecture du patrimoine en encourageant notamment la création d'événements spécifiques, les études scientifiques, actions de sensibilisation, parcours de découverte, etc.</p>
Types d'actions soutenues	<ol style="list-style-type: none">1. Ingénierie liée à la culture, la connaissance, protection ou valorisation du patrimoine environnemental, historique, architectural, culturel (espaces naturels, marais, vestiges archéologiques, œuvres d'arts, patrimoine immobilier, mobilier ou immatériel).2. Actions d'information, animations, évènements culturels, sportifs ou liées à la connaissance du patrimoine, de l'histoire du territoire, par exemple : documents/mallettes pédagogiques, signalétique, équipements d'accueil, d'information et/ou d'orientation du public (tables d'orientation, points d'observation, etc.), évènementiels, activités d'éducation au patrimoine (fouilles, ateliers de transmission ...).3. Création, réhabilitation, équipements d'infrastructures en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels, des loisirs, du patrimoine à l'échelle de l'ensemble du territoire ou infra-territorial.4. Actions concourant à la mise en réseau des acteurs et au développement des partenariats pour une offre culturelle ou patrimoniale élargie sur le territoire : animation et organisation d'actions collectives (forum culturel, journées découvertes, formations, ateliers, plan de communication, équipements mutualisés ...).
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS3.1) ou du Programme Régional FEDER-FSE+ (hors OS5) dont notamment la ligne suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- le FEDER 2021-2027 Objectif Stratégique2 pour les stratégies locales de biodiversité. <p>Lignes de partage avec les fiches actions de la stratégie locale : les types d'actions suivants relèveront d'autres fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none">- fiche 1 LEADER « sobriété et transition écologique » pour les actions d'éducation et de sensibilisation liées à la consommation et à l'efficacité des ressources (alimentaires, eau, énergies, foncier, minérales ...)- fiche 3 FEDER « développement économique et touristique » pour la mise en tourisme d'espaces naturels ou de sites historiques.
Planchers	Double plancher de 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	Plafond de subvention de de 100 000 €